

APPEL À CANDIDATURES:

ASSISTANTS DE RECHERCHE DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL – LISTE DE RESERVE

Lieu de travail : Domicile (avec possibilité de déplacement)

Date limite de dépôt de candidatures : 15 avril 2025 (pour le présent appel)

Type de contrat : Contrat d'engagement spécial (SSA)

Niveau de poste : Consultant

Langues requises : Anglais ou français ou espagnol

Durée du contrat initial : Plusieurs missions d'expertises à court terme

HISTORIQUE

La Commission du droit international a été créée par l'Assemblée générale, en 1947, pour remplir le mandat de l'Assemblée, en vertu de l'article 13 (1) (a) de la Charte des Nations Unies, à savoir de provoquer « des études et faire des recommandations en vue de ... encourager le développement progressif du droit international et sa codification ». La Commission entreprend généralement ses travaux sur la base de rapports annuels préparés par les rapporteurs spéciaux ou par les présidents des groupes de travail et des groupes d'étude désignés pour chacun des sujets de son programme de travail.

Le Secrétariat de la Commission lance un appel à candidature pour des personnes qualifiées pour figurer dans une liste de réserve d'assistants de recherche potentiels qui travailleront avec les rapporteurs spéciaux et les présidents de groupes d'étude ou de groupes de travail. Cette liste permettra à la Commission de bénéficier d'un soutien diversifié et expérimenté pour ses travaux en identifiant des assistants de recherche possédant une expertise pertinente en droit international public.

Les candidatures seront examinées à trois reprises chaque année : 15 avril, 15 juin et 15 août. Toutes les candidatures seront supprimées après chaque échéance.

Seuls les candidats qui satisfont aux exigences énumérées ci-dessous et à toutes les procédures de sélection seront inscrits sur la liste de réserve pour une durée maximale de trois ans.

Les assistants de recherche seront sélectionnés à partir de la liste au fur et à mesure des besoins et seront associés à des rapporteurs spéciaux ou à des présidents. Ils devront travailler à distance ou en présentiel, à temps plein ou à temps partiel, en fonction des besoins des rapporteurs spéciaux ou des présidents en question et de la disponibilité du candidat. Ils devront entreprendre un ou plusieurs projets de recherche spécifiques, avec des résultats précis convenus à l'avance en consultation avec les rapporteurs spéciaux ou les présidents concernés. Les assistants de recherche peuvent être invités à accompagner leurs rapporteurs spéciaux ou présidents respectifs

à des réunions spécifiques, y compris la session annuelle de la Commission du droit international, qui se tient à Genève. Les assistants de recherche seront engagés en tant que consultants et rémunérés en fonction de la nature (temps partiel ou temps plein) et de la durée de leur travail,¹ et conformément aux règles de l'Organisation des Nations Unies applicables aux consultants.

QUALIFICATIONS REQUISES

Le présent appel est ouvert en priorité aux candidats titulaires d'un doctorat en droit, avec une spécialisation en droit international public. Un diplôme universitaire supérieur (master ou équivalent) en droit international et un minimum de deux ans d'expérience professionnelle pertinente en droit international public peuvent être acceptés en lieu et place d'un doctorat.

Les candidats doivent justifier d'une recherche originale ou d'une expérience professionnelle dans le domaine du droit international public, en rapport avec au moins l'un des sujets examinés par la Commission.

La maîtrise de l'anglais, du français ou de l'espagnol (à l'oral comme à l'écrit) est requise et constituera un facteur déterminant pour l'affectation des candidats à des rapporteurs spéciaux ou à des présidents spécifiques. La connaissance d'une autre langue officielle de l'Organisation des Nations Unies est un atout.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE:

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- le [formulaire UN P.11](#) dûment rempli ;
- un curriculum vitae ;
- un ou plusieurs échantillons d'écrits (provenant si possible de publications évaluées par des pairs) ; et
- une courte lettre de motivation détaillant l'intérêt du candidat et son expérience pertinente et énumérant un maximum de trois sujets du programme de travail de la Commission par ordre de préférence.²

¹ L'Assemblée générale, dans sa résolution 77/103 du 7 décembre 2022, a créé un fonds d'affectation spéciale destiné à recevoir des contributions volontaires pour l'assistance aux rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international ou aux présidents de ses commissions d'études, ainsi que pour les questions connexes.

² Les sujets suivants figurent actuellement au programme de travail de la Commission :

- Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État
- Succession d'États en matière de responsabilité de l'État
- Principes généraux du droit
- L'élévation du niveau de la mer au regard du droit international
- Règlement des différends auxquels des organisations internationales sont parties
- Prévention et répression de la piraterie et du vol à main armée en mer
- Moyens auxiliaires de détermination des règles de droit international
- Les accords internationaux juridiquement non contraignants

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : ola-codification@un.org. Les candidats pourront être contactés pour la vérification de leurs titres universitaires. Les personnes qualifiées seront inscrites sur la liste pour une période de trois ans.

Au moment de sa sélection pour participer à un sujet particulier, le ou la candidat(e) se verra proposer un contrat de consultant avec l'Organisation des Nations Unies et devra fournir des documents supplémentaires (par exemple, un certificat de bonne santé).

Conformément aux règles établies applicables aux consultants, les personnes sélectionnées seront responsables de la détermination leur obligation fiscale et de procéder au versement de tout impôt et/ou taxe, conformément à la législation locale. L'Organisation des Nations Unies ne rembourse pas les consultants ou les vacataires pour les impôts, taxes ou autres contributions payables par les consultants ou les vacataires au titre de la rémunération qu'ils ont reçue au titre de leur contrat avec l'Organisation.

L'Organisation des Nations Unies ne délivre pas de déclaration de revenus aux consultants. Le niveau de rémunération sera déterminé conformément aux règles de l'Organisation applicables aux consultants et vacataires (voir ST/AI/2013/4 pour plus d'informations). La rémunération sera versée lorsque toutes les tâches liées au contrat de consultance auront été menées à bien, y compris l'exécution des fonctions et produits demandés.

L'Organisation des Nations Unies s'engage à créer un environnement diversifié et inclusif et à instaurer un climat de respect mutuel. Le recrutement ne tient pas compte de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de la race, de l'appartenance religieuse, culturelle et ethnique ou du handicap. Les candidatures provenant de toutes les régions sont encouragées. Les candidatures féminines sont fortement encouragées. La priorité sera donnée aux candidats en début de carrière.

L'appel à candidatures et la liste de réserve sont lancés par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, en sa qualité de secrétariat de la Commission du droit international.